

## Prospectus de l'École Supérieure de Commerce de Rouen.

**Numéro d'inventaire** : 1990.00009

**Type de document** : prospectus, catalogue publicitaire

**Imprimeur** : Lainé (A.)

**Date de création** : 1927

**Description** : Feuillet imprimé et feuille volante imprimée.

**Mesures** : hauteur : 214 mm ; largeur : 136 mm

**Notes** : Prospectus de l'École Supérieure de Commerce de Rouen, "fondée en 1871.

Reconnue par l'État en 1895. Sise 9 bis rue de l'Avalasse et boulevard de l'Yser". Directeur J. Capon. Document daté du 8 avril 1927. Caractères de l'enseignement, conditions d'admission, diplôme de sortie, liste des professeurs. Conservation : voir boîte enseignement masculin.

**Mots-clés** : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

**Filière** : Grandes écoles

**Niveau** : Supérieur

**Nom de la commune** : Rouen

**Nom du département** : Seine-Maritime

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 6

**Lieux** : Seine-Maritime, Rouen

VILLE DE ROUEN



# ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE


9 bis, rue de l'Avalasse  
et boulevard de l'Yser

Tél. 28 02

FONDÉE EN 1871. — RECONNUE PAR L'ÉTAT (Décret du 29 Août 1895)



Directeur : J. CAPON, I  .

Secrétaire : J. LAMBERT, I .

**BUT DE L'ÉCOLE.** — Former, pour le *Commerce général* ou le *Commerce d'Exportation*, la *Banque*, l'*Industrie*, les *Entreprises de Transports*, les *Assurances*, des jeunes gens capables de devenir rapidement soit des employés supérieurs, soit des directeurs de services, soit des chefs de maison.

**CARACTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT.** — Organisée en vue de la préparation directe et méthodique aux affaires, l'ÉCOLE EST PRATIQUE EN MÊME TEMPS QUE SUPÉRIEURE. L'enseignement théorique, nettement orienté vers les applications, est complété par de nombreux exercices pratiques qui habituent les jeunes gens au travail de bureau et de laboratoire, par des visites d'usines et des voyages d'études qui ont pour but d'initier les élèves à la vie industrielle et commerciale. L'École de Rouen, placée dans un centre d'affaires important à la fois industriel, commercial et maritime, est d'ailleurs dans une situation exceptionnellement favorable au genre d'instruction spéciale qu'elle est appelée à donner.

Le personnel enseignant comprend, outre des *Professeurs de l'Université*, des *Spécialistes professionnels*, connaissant à fond la pratique et la législation du commerce et de l'industrie. C'est ainsi que la technique commerciale et la technologie des marchandises, etc., sont enseignées par des *Experts près le Tribunal de Commerce*, la législation commerciale par des *Agréés près le même Tribunal*, le droit civil par un *Avocat à la Cour d'Appel*, la législation ouvrière par un *Inspecteur du travail dans l'industrie*, la législation douanière par un *Contrôleur des Douanes*, etc.



ORGANISATION DES ETUDES. — Deux Cycles de deux années :

Le **Premier Cycle** ou **Cours préparatoire** donne, avec un solide complément d'instruction générale, des connaissances commerciales élémentaires essentiellement pratiques.

Le **Second Cycle**, représenté par les **Cours normaux**, s'adresse non seulement aux jeunes gens préparés dans le premier cycle, mais encore à tous ceux qui, possédant une bonne instruction secondaire ou primaire supérieure, désirent acquérir les connaissances spéciales, techniques, légales et comptables de plus en plus nécessaires à ceux qui se proposent de prendre, plus tard, la direction d'affaires importantes en France, aux colonies ou à l'étranger.

CONDITIONS D'ADMISSION

**COURS PRÉPARATOIRE.** — Les élèves doivent être pourvus du certificat d'études primaires ou subir, à l'École, un examen d'équivalence.

**COURS NORMAUX.** — Pour être admis en 1<sup>re</sup> année normale, les candidats doivent être âgés d'au moins seize ans et subir, au siège de l'Établissement, un examen d'entrée. Sont dispensés de cet examen les candidats qui possèdent l'un des diplômes ci-après : Baccalauréat, Brevet supérieur, Diplôme de fin d'études secondaires pour les jeunes filles, Brevet d'études primaires supérieures (Section commerciale ou Section générale), Certificat d'études pratiques commerciales, Certificat d'études du 1<sup>er</sup> Cycle de l'École (1).

Une dispense d'âge, qui ne saurait dans aucun cas excéder un an, pourra être exceptionnellement accordée aux candidats titulaires de ces diplômes.

L'examen d'entrée comprend les épreuves suivantes :

**Écrit :** Composition française cotée comme rédaction, orthographe et écriture, langue vivante (anglais, allemand, espagnol).

**Oral :** Arithmétique, algèbre, géométrie, langue vivante (lecture et conversation), géographie, histoire, physique, chimie (2).

Entrent de droit en 2<sup>e</sup> année les élèves qui, en 1<sup>re</sup> année, pour l'ensemble des notes de cours, de compositions et d'examens, ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 11 sur 20.

Peuvent également entrer en 2<sup>e</sup> année du 2<sup>e</sup> cycle, les jeunes gens, âgés d'au moins 17 ans, admis à la suite d'un examen qui porte :

a) Pour les candidats pourvus d'un baccalauréat avec mention de deux langues vivantes, sur la technique commerciale, les mathématiques financières, la comptabilité, le droit commercial, la sténographie et la dactylographie ;

b) Pour les autres candidats, sur ces mêmes matières et sur toutes celles qui sont prévues à l'examen d'entrée, mais avec deux langues vivantes obligatoires.

(Les élèves qui ne suivent que les cours de 2<sup>e</sup> année ne peuvent obtenir le diplôme de l'État. L'Administration de l'École leur délivre une attestation d'études.)

Indépendamment des *élèves réguliers*, l'École reçoit, en qualité d'*auditeurs libres*, à toute époque de l'année et sans leur faire subir d'examen d'admission,

(1) Les élèves bacheliers, tout en suivant les cours de l'École, peuvent préparer la licence en droit.  
(2) Les programmes des cours et des examens d'admission sont adressés sur demande.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DE ROUEN

PROFESSEURS DES COURS

COURS PRÉPARATOIRE

MM.

Lettres et Anglais. ....	J.-C. LEVILLAIS, A. Q., ancien Professeur à l'École de Commerce de Leeds (Yorkshire), ancien Directeur de la Société polyglotte « Concordia », à Rouen.
Sciences et Matières commerciales. ....	E. VALETTE, A. Q., ancien Elève de l'École Supérieure de Commerce de Montpellier, expert-comptable près le Tribunal de Commerce, professeur aux cours publics de la Société d'Émulation du Commerce et de l'Industrie de Rouen.
Calligraphie, Sténographie et Dactylographie. ....	J. LAMBERT, I. Q., Secrétaire de l'École.

COURS NORMAUX

MM.

Commerce et Technique commerciale. ....	G. EMO, Courtier assermenté, Président de la Bourse de Commerce de Rouen.
Comptabilité et Tenue de livres. ....	J. GAPON, I. Q., Directeur.
Organisation commerciale et administrative. ....	
Littérature française. ....	P.-L. ROBERT, A. Q., Publiciste, Professeur aux cours publics de la Société d'Émulation du Commerce et de l'Industrie de Rouen.
Secrétariat commercial et Publicité. ....	J.-C. LEVILLAIS, A. Q., Professeur.
Langue anglaise. ....	J.-C. LEVILLAIS, A. Q., Professeur.
Langue espagnole. ....	E. VALETTE, A. Q., Professeur.
Langue allemande. ....	R. RIGEL, I. Q., Professeur agrégé au Lycée Cornéille de Rouen.
Économie politique. ....	G. MÉTAYER, * I. Q., Avocat à la Cour d'appel de Rouen.
Droit civil et public. ....	P. MICQUELONS, Docteur en droit, Avocat à la Cour d'appel.
Législation commerciale et maritime. ....	R. BOUVIER, A. Q., Docteur en droit, Avocat-Agrégé au Tribunal de Commerce. Jacques MORIS, * I. Q., Avocat-Agrégé au Tribunal de Commerce.
Législation industrielle et ouvrière. ....	A. MAGNIER, * I. Q., Inspecteur du travail chargé du contrôle de la 6 <sup>e</sup> circonscription.
Législation budgétaire et douanière. ....	J.-B. LABENNEDE, A. Q., Chef des bureaux de la Direction des Douanes.

Géographie économique et coloniale ..... Histoire du commerce.....	M. GOULON, ✱, Chef-Adjoint à l'Office économique et social à la Préfecture de la Seine-Inférieure.
Technologie des marchandises.....	Eug. RICHARD, I. Q., Professeur à l'École de Médecine et de Pharmacie et à l'École supérieure des Sciences et des Lettres de Rouen.
Transports et Tarifs des chemins de fer.....	VATROTE, Secrétaire-Archiviste de la Chambre de Commerce, Chef du Service des Renseignements économiques.
Mathématiques commerciales et financières.....	J. CAPON, I. Q., ✱, Directeur. MEYNIER, I. Q., Professeur agrégé au Lycée Cornaille et à l'École supérieure des Sciences et des Lettres.
Physique et Mécanique...	MEYNIER, I. Q., Professeur.
Chimie, Essais et Analyses.....	E. HENRY, I. Q., Professeur agrégé au Lycée Cornaille et à l'École supérieure des Sciences et des Lettres, Expert près les Tribunaux.
Dessin graphique et Art décoratif.....	J.-C. LEVILLAIN, A. Q., Professeur.
Sténographie et Dactylographie, Calligraphie.....	J. LAMBERT, I. Q., Secrétaire de l'École.

EXAMINATEURS

MM.	
Comptabilité et Tenue des livres..... Commerce et Organisation commerciale.....	G. LE MERCIER, ✱, I. Q., ✱, ancien Courtier de commerce, ancien Président de section au Tribunal de Commerce.
Français et Secrétariat commercial..... Géographie économique.....	MONPEURT, I. Q., Professeur honoraire au Lycée Cornaille de Rouen.
Langue anglaise.....	A. DESHAYES, Courtier maritime.
Langue allemande.....	Eug. HURET, ancien Courtier maritime
Langue espagnole.....	A. FAROUET, ✱, Courtier maritime, Vice-Président de la Chambre de Commerce de Rouen.
Economie politique.....	C. CHARLIER, A. Q., Avocat à la Cour d'appel.
Législation commerciale, maritime, industrielle.....	Paul DELLEAU, A. Q., Docteur en droit, Avocat agréé.
Législation ouvrière.....	AUBREAU, ✱, Inspecteur divisionnaire du travail.
Législation budgétaire et douanière.....	LE HENAFF, Inspecteur principal des douanes.
Mathématiques appliquées, Physique et Mécanique.....	VASSEUR, I. Q., Professeur agrégé au Lycée Cornaille.
Transports et Tarifs des chemins de fer.....	POUPY, Inspecteur du Contrôle des Chemins de fer de l'Etat.
Technologie des marchandises..... Chimie, Essais et Analyses.....	ROSSET, I. Q., ✱, Directeur du Laboratoire municipal, ancien Chef des travaux pratiques à l'École supérieure des Sciences.

No 175 MOUEN. - IMP. A. LAINE.

les jeunes gens, placés ou non dans les affaires, qui désirent ne suivre que certains cours en 1<sup>re</sup> ou en 2<sup>e</sup> année. Les auditeurs ne sont pas astreints aux compositions ; ils ne peuvent obtenir aucun diplôme.

Aux termes d'une décision de M. le Ministre du Commerce, en date du 29 septembre 1915, les jeunes filles sont autorisées à suivre les cours du 2<sup>e</sup> cycle aux mêmes titres et aux mêmes conditions que les jeunes gens.

L'École reçoit des élèves et des auditeurs de nationalité étrangère.

Pour la préparation des examens d'entrée, qui auront lieu le 13 octobre, des cours pourront être organisés à l'École à partir du 25 septembre.

FRAIS D'ÉTUDES ET DIVERS. — L'établissement reçoit des externes, des demi-pensionnaires et des internes. Les frais d'études et autres, payables par tiers et d'avance, sont indiqués ci-après :

Frais d'études de l'externat	{ 1 <sup>er</sup> cycle.....	550 francs
	{ 2 <sup>e</sup> cycle.....	850 —
Demi-pension (externat non compris).....		4.150 —
Pension (externat non compris).....		3.150 —

Pour les auditeurs qui n'assistent pas à plus de cinq heures de cours par semaine, la rétribution scolaire annuelle est fixée à 100 francs par heure-semaine de cours suivi, payables lors de l'inscription.

Les frais d'études de l'externat sont payables comme suit :

A la rentrée d'octobre.....	1 <sup>er</sup> cycle : 200 fr. ; 2 <sup>e</sup> cycle : 320 fr.
A la rentrée de janvier.....	— 175 — 265
A la rentrée de Pâques.....	— 175 — 265

La demi-pension et la pension sont payables par tiers et d'avance.

Tout trimestre commencé est dû en entier.

Des bourses entretenues par l'Etat, le Département de la Seine-Inférieure, la Ville de Rouen et divers Syndicats de la région normande sont attribuées chaque année. L'Administration de l'École se tient à la disposition des familles pour les renseigner sur les formalités à remplir pour les obtenir.

SANCTION DES ÉTUDES. — DIPLOMES DE SORTIE. — Les élèves du premier cycle reçoivent, à leur sortie, s'ils ont obtenu la moyenne 14 sur 20, un *certificat d'études qui les dispense de l'examen d'admission aux cours normaux*.

Les élèves du deuxième cycle reçoivent :

1<sup>o</sup> S'ils ont obtenu 65 % du total des points que l'on peut obtenir pendant la durée de la scolarité, un *diplôme supérieur délivré par M. le Ministre de l'Instruction publique et de l'Enseignement technique* ;

2<sup>o</sup> S'ils ont obtenu 55 % du total des points, un *certificat d'études délivré par l'Administration de l'École*.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES. — Fondée en 1878, l'Association des Anciens Elèves de l'École supérieure de Commerce et d'Industrie de Rouen entretient entre tous ses membres les relations de cordiale amitié formées à l'École.

Son service de placement, complété par celui de l'Union des Associations des Anciens Elèves des Ecoles supérieures de Commerce et d'Industrie de France, permet toujours aux élèves diplômés de l'École de trouver des situations avantageuses en rapport avec leurs aptitudes et leurs goûts.